



## **Rapport de la commission des finances du Conseil communal de Villeneuve sur le préavis n° 02/2017 relatif à la demande de crédit pour frais d'honoraires d'ingénieur électrique pour la remise en état de la distribution électrique et informatique du Collège Lac.**

**Président :** Marcel David YERSIN

**Rapporteuse :** Doina HUMBEL

**Membres :** Gilbert de CRISTOFARO  
Charles-Henri PILET  
Thibaut CORNET

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 28 mars 2017, en présence de M. Michel Oguey vice-syndic et délégué de la Municipalité en charge du dossier, pour examiner le préavis en question. Elle le remercie pour sa disponibilité et les réponses délivrées aux questions de ses membres.

### **1 Objet du préavis**

Selon les expertises effectuées par l'organe de contrôle de sécurité habilité et par le service cantonal de la jeunesse et des cultes, les installations électriques et informatiques existantes de ces bâtiments ne sont plus conformes ou/et n'ont pas une capacité adaptée à l'enseignement actuel. Une intervention est nécessaire. Comme le préavis le mentionne, le niveau de celle-ci varie en fonction de la vétusté des locaux. Les choix de la Municipalité dans ce domaine n'ont pas été remis en question par la commission.

### **2 Procédure**

La Municipalité lance donc une étude pour le projet et le suivi des travaux de transformations de ces installations électriques. Le seuil pour ce type de marché public est de CHF 150'000.- pour une attribution de gré à gré. L'objet du préavis représente la part d'honoraires allant de l'étude jusqu'à soumissions rentrées, soit environ 45% des prestations totales. Toutefois c'est la totalité du montant du mandat qui est déterminante pour évaluer la procédure du marché public à prendre en considération. Celui-ci dépasse le seuil en question. La Municipalité a donc entamé un appel d'offres publiques d'honoraires selon une procédure dite par invitation auprès de 3 bureaux d'ingénierie électrique différents.

### **3 Economies potentielles**

La commission des finances a demandé si certains travaux pouvaient faire l'objet d'un subventionnement de la part de l'Etat. Monsieur Oguey précise, dans un courrier transmis au Président de la commission après notre séance, que cette possibilité existe et sera demandée lors du dépôt du préavis concernant les travaux de construction.

La commission invite la Municipalité à rester vigilante quant à toutes possibilités d'aide de l'Etat et l'encourage à se renseigner et à tenir compte des délais nécessaires pour l'obtention de tout subventionnement possible. Un membre de la commission relève que des possibilités d'aide financière de la part de la direction de l'énergie cantonale (DGE-DIREN) existent pour l'éclairage ou tout autre domaine favorisant les économies d'énergies et l'efficacité énergétique.

#### 4 Coûts

Les montants des études ont été calculés sur la base d'offres d'honoraires rentrées, ce qui garantit une bonne maîtrise du coût. Les travaux de transformation proprement dits représentent CHF 720'000.- et feront l'objet d'un autre préavis. Si ce chiffre, qui est un plafond au dire du Municipal délégué, devait varier, le montant des honoraires serait revu en conséquence, celui-ci étant lié au montant des travaux réalisés au final.

Il est à noter que les frais engagés sont soumis à une répartition selon la clé, dite Willi, entre les différentes communes de la plaine, Villeneuve jouant le rôle de commune boursière en l'occurrence. La part récupérée auprès des autres communes sera d'environ 42%.

La commission souligne que l'acceptation de ce préavis pour des dépenses obligatoires entraînera un engagement communal sur le processus global des travaux de transformation des installations électriques.

#### 5 Financement

Le municipal délégué précise que le montant des études et des travaux concernés ne met pas en péril les autres investissements planifiés. Toutefois, la commission relève que le montant prévu dans le plan d'investissements afin de les assumer est de CHF 300'000.-, ce qui correspond au tiers de l'investissement final.

Selon l'avis de la commission, les charges engendrées par cette étude sont supportables pour les comptes communaux. C'est donc à l'unanimité des membres, que la commission des finances se rallie aux conclusions proposées par la Municipalité dans ce préavis.

#### 6 Décision

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

##### Le Conseil communal de Villeneuve

**Vu** le préavis N° 02/2017 concernant la demande de crédit pour frais d'honoraires d'ingénieur électrique pour la remise en état de la distribution électrique et informatique du Collège Lac,

**Oui** le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

**Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide :**

- 1) de l'autoriser à confier le mandat d'ingénieur précité ;
- 2) de lui accorder un crédit d'investissement de CHF 90'000.- TTC ;
- 3) de l'autoriser à financer ce montant par la trésorerie courante ;
- 4) de l'autoriser à amortir ce montant sur 2 ans.

Au nom de la commission des finances, Villeneuve, le 25 avril 2017 :

Le président



Marcel David YERSIN

La rapporteure



Doina Humbel